

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix

délibérantes :

4

Conseillers représentés :

6

Total votants :

57**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 septembre 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 13 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD

Claude NOWOTNY à Stéphane RODIER

Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY

Martine MUNOZ à Thierry BARTHELEMY

Marie-Noëlle BONNARD à Paul SABATIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE

Philippe BLANCHOZ

Thomas BARNERIAS

Didier ROMEUF

Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI

Stéphanie BERNARD

Arlette RELIER

Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON**Organisation territoriale du tourisme
DELIBERATION N° 20170921-15****Rapporteur : Tony BERNARD, Président**

Le rapporteur rappelle les éléments de contexte de l'organisation touristique en Livradois-Forez :

- Il existe en Livradois-Forez plusieurs structures assurant tout ou partie des missions d'accueil,

information, promotion et commercialisation touristique, à savoir :

- **la Maison du tourisme du Livradois-Forez**, office de tourisme intercommunautaire en Livradois-Forez, regroupant 4 Communautés de Communes (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, Entre Dore et Allier), le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et environ 280 prestataires touristiques. La Maison du tourisme assure ses missions en relation avec les collectivités réunies au sein de l'entente « politique touristique du Livradois-Forez ». Elle gère 9 bureaux d'information touristique et 20 salariés ;
- **l'EPIC Ambert Livradois-Forez Tourisme** agissant sur le périmètre de la Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez et ce, de deux façons différentes : gestion des missions d'office de tourisme sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance ; gestion des missions d'accueil touristique – qui lui sont déléguées par la Maison du tourisme – pour les bureaux d'information touristique d'Ambert, Cunlhat, Saint-Germain et Arlanc ;
- **l'office de tourisme de Thiers** géré sous forme d'EPIC, financé en partie par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et intervenant sur le périmètre de 4 communes (Thiers, Escoutoux, Dorat, Saint-Rémy-sur-Durolle) ;
- **d'autres offices de tourisme** (Pays d'Issoire, Puy-en-Velay, ...) intervenant sur les « franges » du Livradois-Forez.

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe a donné aux EPCI, comme compétence obligatoire la « promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ».
- Des réflexions ont été engagées, au cours de l'année 2017, par les EPCI du Livradois-Forez sur les modalités de gestion de cette compétence (ex : étude menée par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez).
- La Maison du tourisme a lancé une étude pour la définition de la stratégie marketing de la destination Livradois-Forez (actuellement en cours).

Le rapporteur présente la proposition de schéma d'organisation touristique en Livradois-Forez telle qu'elle a été débattue lors d'une réunion du 22 août 2017 entre les Présidents des 4 Communautés de Communes composant la Maison du tourisme :

- La nouvelle organisation du tourisme en Livradois-Forez se mettrait en place, sous réserve d'une validation par les 4 Conseils communautaires, en deux étapes :

- Etape 1 « dite de transition » : les 4 Communautés de Communes poursuivent **la délégation** de leur compétence « office de tourisme » à la Maison du tourisme du Livradois-Forez. A partir du 1^{er} janvier 2018, la Maison du tourisme interviendra sur le périmètre des 4 Communautés de Communes pour l'ensemble des missions accueil-information-promotion-commercialisation. L'ensemble des personnels des EPCI affectés à ces missions seront rattachés à la Maison du tourisme (qu'ils soient salariés ou mis à disposition).
- Etape 2 : l'année 2018 sera mise à profit pour optimiser le fonctionnement de la Maison du tourisme préparant **un transfert** de compétence « office de tourisme » des EPCI au syndicat mixte du Parc au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre d'une compétence à la carte, avec une instance de gouvernance composée exclusivement de délégués des 4 EPCI ; cette compétence étant ensuite déléguée à un seul office de tourisme intercommunautaire (évolution de la Maison du tourisme).

- Pour l'année 2018 :

- Le fonctionnement de l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » regroupant exclusivement des élus est maintenu.

- Il y aura sur le territoire des 4 Communautés un seul office de tourisme : la Maison du tourisme du Livradois-Forez, office de tourisme intercommunautaire.
- Une nouvelle stratégie touristique commune 2018-2020 à l'échelle du Livradois-Forez sera à définir collectivement entre les EPCI et le syndicat mixte du Parc.
- Le plan d'actions 2018-2020 de la Maison du tourisme sera élaboré sur la base du plan marketing en cours de définition.
- La convention de délégation de la compétence « office de tourisme » des EPCI à la MDT devra présenter, d'une part, un cadre commun et, d'autre part, un cadre spécifique permettant à chaque EPCI de préciser ses besoins spécifiques pouvant éventuellement faire l'objet d'un financement dédié (particularités en matière d'accueil ou de visites guidées...).
- Les moyens financiers attribués, en 2017, par les EPCI à la gestion de la compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » seront affectés, à volume constant, au budget 2018 de la Maison du tourisme.
- Un nouvel organigramme fonctionnel et des fiches de poste de l'ensemble des personnels (salariés ou mis à disposition) de la Maison du tourisme seront mis en place.
- Un tableau d'indicateurs de suivi de l'activité touristique de la destination et de la Maison du tourisme fera l'objet d'une information régulière aux EPCI.

- L'objectif étant de mettre en place cette nouvelle organisation pour le 1er janvier 2018, une mission d'accompagnement sera confiée à un cabinet d'étude à la fois pour renforcer la délégation de la compétence des EPCI à la MDT (année 2018) et pour préparer les conditions et les modalités du transfert de la compétence des EPCI au syndicat mixte du Parc (à partir de 2019). Cette mission est à engager dès que possible ; le syndicat mixte du Parc en portera la maîtrise d'ouvrage.

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire d'organiser la gestion des missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation touristique à l'échelle de la destination Livradois-Forez dans une logique intercommunautaire avec les 4 Communautés de Communes du Livradois-Forez (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, Entre Dore et Allier) et le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, en vue :

- d'une amélioration et une harmonisation des services « accueil et information » pour les clientèles touristiques ;
- d'une meilleure visibilité de la destination « Livradois Forez » et par conséquent du territoire communautaire ;
- d'une plus grande synergie entre les acteurs touristiques et les Communautés de Communes ;
- d'une mutualisation des moyens pour une optimisation des démarches de promotion et de commercialisation touristique du territoire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **Approuve** le projet de nouvelle organisation touristique du Livradois-Forez en deux étapes, tel que présenté ci-dessus, prévoyant :

- au premier janvier 2018, le maintien de la délégation de la compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » des 4 Communautés de Communes (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, Entre Dore et Allier) à la Maison du tourisme du Livradois-Forez ;
- au premier janvier 2019, le principe du transfert de la compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » des 4 Communautés de Communes (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, Entre Dore et Allier) au syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez ; cette compétence étant

ensuite déléguée à un seul office de tourisme intercommunautaire (la Maison du tourisme).

- **Précise** que ce projet de nouvelle organisation touristique devra être mis en œuvre en garantissant l'affectation des mêmes moyens humains, soit 5 personnels équivalent temps plein et le maintien d'un accueil touristique sur la commune de Thiers, sur le site existant.
- **Approuve**
 - la participation technique et financière de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation dont les modalités feront l'objet d'une nouvelle délibération et d'un cadre contractuel (convention de délégation, financements, gestion des personnels, missions spécifiques...)
 - l'implication des représentants de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dans la mission qui sera confiée à un cabinet d'étude pour renforcer la délégation de la compétence des EPCI à la Maison du tourisme du Livradois-Forez (au premier janvier 2018) et pour préparer les conditions et les modalités du transfert de la compétence des EPCI au syndicat mixte du Parc (à partir du premier janvier 2019).
- **Mandate** les représentants actuels de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à la Maison du tourisme et à l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » pour participer à la finalisation de cette nouvelle organisation touristique.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document afférant.

TOTAL VOTANTS :	57 =	Conseillers Présents : 51	+	Représentés : 6	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	52 =	Pour : 52		Contre : 0	
Abstentions : 5					

(T. DEGLON ; G. GRILLE ; J.MALOCHET ; B. GENEIX, F. LAÏD)

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

